

Plan d'électrification des usages

Propositions de la FFIE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Sommaire

Présentation de la FFIE

Préambule

Proposition N°1 CEE	4
Proposition N°2 PILOTAGE	5
Proposition n°3 TVA 5,5 %	5
Proposition n°4 COEFFICIENT D'ENERGIE	6
Proposition n°5 AGIR SUR LE PRIX DE L'ELECTRICITE	7
Proposition n°6 TRAVAUX DE SECURITE ELECTRIQUE	8
Proposition n°7 DEVELOPPER L'HYDROELECTRICITE FLUVIALE	8
Proposition n°8 COMMUNICATION	9

Présentation de la FFIE

La **FFIE** - (Fédération française des intégrateurs électriciens) est une fédération professionnelle fondée en 1924, membre de la Fédération Française du Bâtiment.

Elle représente la moitié du secteur de l'intégration de solutions électriques avec **8 500** entreprises adhérentes, dont une large majorité de PME, et **150 000** actifs qui génèrent plus de **20 milliards d'euros** de chiffre d'affaires.

Elle remplit une mission de représentation, de défense et de promotion des entreprises affiliées, à l'échelon national et européen.

Les domaines d'intervention de ses professionnels sont nombreux : gestion technique des bâtiments, infrastructures des véhicules électriques (bornes IRVE), autoconsommation, photovoltaïque, éclairage, sécurité électrique, confort thermique, réseaux de communication, énergie, automatismes et maintenance électrique...



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Préambule

La FFIE et ses 8 500 intégrateurs électriciens ont salué la sortie de la PPE3 et ont à cette occasion réaffirmé leur engagement dans l'électrification des usages.

Les milliers d'intégrateurs électriciens, réunis au sein de la FFIE, contribuent à la réussite de l'électrification par des cas d'usage concrets et des retours d'expérience de terrain dans tous les secteurs. Leur expertise opérationnelle constitue un appui essentiel pour traduire les ambitions de la campagne nationale en faveur de l'électrification des usages.

Forte de cette expertise et des retours de ses adhérents, la FFIE propose quelques mesures phares pour le nouveau plan d'électrification des usages.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS

Proposition n°1

Flécher les Certificats d'Economie – CEE

Les CEE sont des aides financières, des dispositifs incitatifs pour la mise en place d'actions pour la réduction des consommations d'énergie et la performance globale des bâtiments.

Les CEE sont des leviers efficaces pour accélérer la mise en place de solutions de décarbonation et de pilotage au regard des obligations réglementaires.

Pour la FFIE, les priorités sont les suivantes :

- **Prolonger le CEE fiche BAT TH 116 concernant la mise en place d'une GTB**

Les obligations issues du décret BACS ont été repoussées du 1^{er} janvier 2027 au 1^{er} janvier 2030, la fiche standardisée est active jusqu'au 31 décembre 2026.

La FFIE demande de porter la validité de ce CEE jusqu'au 31 décembre 2029.

La FFIE propose également de bonifier la prime CEE en cas de mise en place d'une GTB de classe A ou B.

Cette décision serait un véritable accélérateur pour atteindre les objectifs fixés dans les bâtiments tertiaires.

- **Prolonger le CEE fiche BAR TH 173 concernant la mise en place d'un système de régulation par programmation horaire pièce par pièce**

De manière cohérente, la FFIE demande la prolongation de ce CEE au regard du report de l'obligation au 1^{er} janvier 2030.

La FFIE consciente des dérives passées de certains CEE est prête à s'investir pour cadrer l'octroi de ces primes et de ces bonifications éventuelles (qualification d'entreprise, contrôle a posteriori etc.)

Les CEE sont de véritables leviers pour le marché de l'électrification massif des usages et ils ne coûtent rien à l'Etat.

Proposition n°2

Renforcer le pilotage des solutions électriques installées

L'accélération de l'électrification des usages doit obligatoirement passer par un pilotage des différentes solutions installées, quelle que soit la typologie du bâtiment.

Le pilotage permet la flexibilité en optimisant les consommations pour consommer mieux.

Il est essentiel de valoriser le pilotage des consommations :

- au regard de la volonté de la massification de l'électrification des usages
- au regard de l'arrivée des nouvelles tarifications dynamiques.

La FFIE sera attentive au plan d'électrification des usages pour que :

- celui-ci intègre une obligation progressive de mise en œuvre d'un système de pilotage des consommations,
- celui-ci prévoit une obligation d'interopérabilité des différents équipements installés afin qu'ils puissent communiquer entre eux et délivrer des données de consommation pour les occupants et les gestionnaires de parcs immobiliers.

Proposition n°3

Appliquer une TVA de 5,5% sur les batteries de stockage

L'accélération de l'électrification des usages passera par un pilotage intelligent de la consommation et par un stockage de l'énergie.

Les installations de panneaux photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 9 KwC sont soumis, sous conditions, à une TVA de 5,5 %.

- La FFIE propose que la batterie qui est installée en même temps soit également soumise à une TVA de 5,5 %.
- Pour bénéficier de cette TVA à taux réduit, la FFIE demande que les batteries de stockage répondent à un critère de souveraineté élaboré avec les professionnels.

Baisser la TVA sur les batteries serait un moyen efficace d'accélérer l'autoconsommation et la régulation des consommations.

Le stockage de l'énergie permettrait de répondre efficacement à la future tarification dynamique en permettant un effacement sur le réseau au moment voulu.

Proposition n°4

Poursuivre la baisse du coefficient d'énergie de l'électricité

Après la baisse du coefficient d'énergie primaire de l'électricité dans le DPE, il est important de poursuivre la démarche dans d'autres réglementations.

- La FFIE propose, comme cela était prévu, que le coefficient d'énergie primaire de l'électricité soit également abaissé dans la RE 2020 ainsi qu'aux réglementations thermiques dans l'existant.
- La FFIE propose à terme, la suppression du coefficient de conversion en énergie primaire dans le DPE ou, à défaut, une convergence des coefficients applicables aux énergies fossiles avec celui de l'électricité.

L'abaissement du coefficient d'énergie primaire de l'électricité est un signal fort de reconnaissance pour l'électrification des usages pour tous.

Proposition n°5

Agir sur le prix de l'électricité

Dissocier le prix de l'électricité de celui du gaz

Si l'enjeu est une augmentation des usages de l'électricité, le sujet du prix de l'énergie est primordial pour l'investisseur, et en particulier son risque d'évolution à moyen ou long terme.

Il est nécessaire de découpler totalement le prix de l'électricité de celui du gaz, compte tenu de la capacité de la France à produire avec le nucléaire, l'hydraulique, l'éolien et le solaire.

- **Réduire le niveau de fiscalité pesant sur l'électricité**

En 2025, les taxes appliquées sur l'électricité étaient deux fois plus importantes que celles appliquées au gaz et au fioul domestique. Pour favoriser l'électrification des usages, il est impératif d'arriver à un niveau de prélèvement équitable en comparaison de celui appliqué aux énergies fossiles.

- **Pour les artisans et TPE**

Encourager l'accès à des facilités bancaires pour l'investissement vers l'électrification des matériels (prêts à taux bonifiés). Dans le même esprit, développer les aides aux artisans (CEE, crédit d'impôt...) pour transformer leur outil de travail (équipement électrique).

- **Lisser les effets de seuil sur les comptages**

Le passage du tarif bleu au tarif jaune et du jaune à vert entraîne des évolutions des coûts d'abonnement souvent excessifs.

Il est nécessaire de rendre ces passages plus linéaires, ce qui permettrait des augmentations d'usage électrique grâce à des transitions lissées.

- **La segmentation historique entre ≤ 36 kVA et > 36 kVA et + est certainement à revoir**

Pour encourager l'électrification des usages, il serait pertinent de relever le seuil à 60 kVA afin de faciliter les processus de raccordement, de permettre aux intégrateurs de mieux appréhender les coûts pour leurs clients et de raccourcir les délais de raccordement.

Ainsi, dans le domaine des opérateurs de recharge de véhicules électriques, ceux-ci sont contraints de construire des infrastructures capables de délivrer de la puissance en C4 (point de connexion raccordé en BT > 36 kVA), tout en contractualisant un abonnement en C5 (point de connexion inférieur ou égal à 36 kVA), ce qui est un non sens, les coûts de construction en C4 étant plus élevés et constituant un frein à l'installation d'IRVE.

Proposition n°6

Financer les travaux induits de sécurité électrique des installations (dans les logements)

Le Plan d'électrification des usages va conduire à une massification des équipements électriques pour le particulier.

Chaque nouvel équipement installé (PAC, borne de recharge, panneaux solaires...) doit être accompagné d'un contrôle de l'installation électrique, celle-ci devant pouvoir soutenir, le cas échéant, l'adaptation des installations aux nouveaux usages.

Le plan de l'électrification des usages ne doit donc pas occulter l'importance de la sécurité électrique de l'installation existante, dans un objectif final de mise en conformité de l'installation.

- La FFIE demande que les installations soient obligatoirement contrôlées en amont de l'installation de nouveaux équipements électriques et que les travaux induits pour la sécurité des personnes et des biens soient également finançables dans le cadre des aides octroyées : CEE PAC, Thermostats connectés, TVA réduite, installation borne de recharge, équipement de panneaux solaires, installation d'une batterie etc.
- La FFIE demande que le financement des travaux de sécurité électrique soit encadré et réservé aux usagers ayant recours à des entreprises d'intégration électrique qualifiées.

Le financement de ces travaux est impératif pour éviter des accidents déjà trop nombreux qui viendraient anéantir ce plan national.

Proposition n°7

Développer l'hydroélectricité fluviale

Ce développement est cohérent avec l'objectif de fluidification des procédures d'accès au réseau.

La mobilisation du potentiel hydroélectrique des cours d'eau, notamment via les moulins existants, repose sur des projets de taille modeste, rapidement mobilisables et techniquement matures.

Ce gisement représente plus de 800 MW selon la Fédération Française des Moulins de France, répartis sur des sites déjà aménagés ou facilement aménageables.

Ces projets présentent un profil adapté aux nouvelles exigences de maintien en file d'attente : leur maturité technique et leur ancrage local réduisent fortement les délais de raccordement.

Cette mesure facilite l'électrification des usages dans des zones du territoire où l'acheminement ou le renforcement des réseaux publics de distribution est plus difficile.

Proposition n°8

Communiquer efficacement sur les bienfaits de l'électrification des usages

En lançant ce plan national, l'Etat doit communiquer rapidement et efficacement sur les bienfaits de l'électrification des usages.

- **Communiquer sur les économies réalisées et la baisse de la facture énergétique**

Cette communication doit passer par un message clair sur les avantages de la tarification dynamique à destination des particuliers pour les bâtiments résidentiels mais également à destination des professionnels et gestionnaires de parcs immobiliers pour les bâtiments tertiaires et industriels.

Demander aux fournisseurs d'électricité des points d'étapes et des bilans clairs de leurs modèles de tarification dynamique.

- **Communiquer sur les différents modèles d'électrification des usages et leurs avantages.**
- **Fixer un calendrier et des objectifs concrets d'atteinte des objectifs et publier régulièrement des baromètres de suivi.**
- **Lancer une campagne nationale de communication sur les avantages de l'électrification.**

Cette mesure consiste également à lancer une campagne de communication visant à mettre en avant des cas concrets de consommateurs satisfaits des solutions électriques, à destination des TPE/PME artisanales et industrielles, des copropriétés, des particuliers, des bailleurs sociaux, des promoteurs...

La campagne couvrirait les thèmes du chauffage, de la mobilité électrique et des usages artisanaux et industriels. Elle mettrait en avant les avantages de l'électrification, démystifierait les divers freins au passage à l'électrique.

La campagne sera illustrée par des exemples de réussites d'électrification avec des retours d'expériences dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et le secteur résidentiel.

FFIE - 5 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 PARIS
ffie@ffie.fr - www.ffie.fr - @ffie_fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES INTÉGRATEURS ÉLECTRICIENS